

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO :

Depuis une semaine, la fermeture des établissements scolaires nous est présentée comme « la » solution. Il en est de même pour les déprogrammations massives de soins dans les hôpitaux imposées par Ministre de la Santé.

Fermer les écoles serait la solution ? Aucun enseignant, aucun parent ne saurait l'accepter de gaieté de cœur : ils sont conscients des conséquences.

Quant à la mystification selon laquelle l'école à distance serait la continuité du service public de l'Education, jamais la FNEC FP-FO n'y apportera la moindre caution !

La décision de reconfiner le pays est-elle la seule réponse du gouvernement aux revendications exprimées par les salariés dans la culture, la santé, l'éducation, les entreprises ?

S'il voulait vraiment protéger la population, le gouvernement donnerait des moyens aux services publics : à l'école pour diminuer les effectifs, assurer l'encadrement des élèves, protéger les personnels ; à l'hôpital pour garantir l'accès aux soins de tous.

Si l'éducation est le « combat du siècle » comme l'a dit le Président Macron, alors pourquoi n'annule-t-il pas immédiatement toutes les suppressions de postes et de classes dans les écoles, collèges et lycées prévues à la rentrée ? Pourquoi ne crée-t-il pas immédiatement les postes et classes nécessaires, pourquoi ne recrute-t-il pas tous les fonctionnaires nécessaires et donne enfin un vrai statut et un vrai salaire aux AESH, pourquoi n'abandonne-t-il pas les PIAL ?

Non, le gouvernement préfère prolonger l'état d'urgence sanitaire, qui n'est qu'un prétexte pour tout déréglementer.

Le ministre a maintenu « quoi qu'il en coûte » sa réforme du lycée qui supprime des heures de cours aux élèves et fait sauter le cadre national des programmes. Il a passé la quasi-intégralité du baccalauréat en contrôle continu.

Le « Grenelle » n'est qu'un enfumage médiatique, qui ne sert qu'à dissimuler une casse programmée de l'Education nationale. Il fait système avec la réforme des concours, la loi Rilhac et la Loi de Transformation de la Fonction publique pour avoir recours à des contractuels en lieu et place des titulaires et casser les statuts.

Dans le même temps, Monsieur le Ministre se vante d'avoir rendu au budget des centaines de millions d'euros qui pourtant auraient bien utiles pour faire face aux problèmes de remplacement, ouvrir des milliers de classes et recruter des milliers d'enseignants par le biais des listes complémentaires.

Suite aux annonces du Président de la République, la confusion règne dans les écoles, les établissements et les services.

Le vendredi 2 avril, nous avons envoyé un courrier au Ministre lui indiquant qu'à 16h, les personnels enseignants étaient encore dans l'attente des informations essentielles pour savoir comment organiser la semaine suivante. Depuis, la FAQ a été actualisée, une circulaire ministérielle relative à la continuité pédagogique est parue et une liste des personnels prioritaires en format word, non signée, a été envoyée dans les écoles... Tout cela sans aucune référence à des textes règlementaires !

Dans les faits, il n'y a plus d'organisation nationale : il y a autant d'organisations que d'établissements.

Concernant l'accueil des enfants de « professions prioritaires » :

Des messages sont envoyés par les IEN aux PE indiquant qu'il n'y a pas suffisamment de volontaires, ils leur demande d'être présents. Dans d'autres circonscriptions, ils veulent réquisitionner les remplaçants, ce qui est illégal.

Dans le secondaire, certains établissements demandent à tous les personnels de faire l'accueil –présenté comme du bénévolat en plus du travail à distance –, d'autres aux professeurs d'EPS – au prétexte qu'ils ne peuvent pas travailler à distance – et d'autres encore veulent l'imposer aux AED ou aux AESH...

Nous vous demandons de rappeler que cet accueil ne peut se faire que sur la base du volontariat.

En outre, nous n'avons aucune information concernant la rémunération des personnels volontaires pour cet accueil : ils doivent percevoir une rémunération dès la première heure de présence, sous forme d'heure supplémentaire, dans la mesure où ils ont en plus leurs propres élèves à suivre.

La FNEC FP-FO rappelle également que la mise en place de la continuité pédagogique via le télétravail, appelé « école à distance », ou encore « classe virtuelle » ne peut se faire que sur la base du volontariat et dans le cadre de la liberté pédagogique. En effet, les missions des personnels enseignants ne sont pas télétravaillables.

Concernant les candidats qui doivent passer un concours cette semaine, qu'est-il prévu concernant la garde de leur enfant ?

Des INSPE refusent de prendre en compte les nouvelles dates de vacances décidées par le président de la République. Les conséquences sont graves : les stagiaires sont appelés pendant ces deux semaines de vacances nationales à suivre des cours en visio et en présentiel, mais aussi à rendre des dossiers. Ils sont épuisés ; le mémoire à faire est très lourd dans la situation actuelle ; apprendre aujourd'hui qu'ils n'auront pas de vacances pour y travailler les déstabilise encore davantage. Nous vous demandons en urgence une intervention afin que le calendrier national soit respecté par l'INSPE.

Dans cette situation de chaos organisé par le ministre, la FNEC FP-FO considère qu'il n'y a pas de confinement pour les revendications.

La FNEC FP-FO apporte son total soutien à toutes les initiatives d'ores et déjà prises ou à venir, dans les écoles, services et établissements pour faire valoir les revendications, souvent dans l'unité avec les parents d'élèves.

Elle soutient les revendications des personnels du CNED qui, dans une AG de plus de 400 personnels ont voté la grève le 8 avril, contre une remise en cause de leur temps de travail.

La FNEC FP-FO sera aux côtés des AESH et des personnels dans les rassemblements et les manifestations appelés le 8 avril, contre la précarité, pour l'abandon des PIAL, et pour les postes.

Elle soutient la demande des organisations syndicales d'être reçues en audience au ministère à l'occasion de cette mobilisation.

Réponse du ministère aux déclarations liminaires :

Des réunions régulières concernant la crise sanitaire se tiendront avec le chef de cabinet du ministre.

Sur la vaccination, le ministre a pris un engagement très clair. Les enseignants constituent un public prioritaire. Nous nous organisons pour mettre en place très rapidement cette vaccination.

Concernant l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise, nous ne redisons : c'est sur la base du volontariat. Nous l'avons très clairement rappelé aux recteurs et IA-DASEN. Nous travaillons sur les modalités de rémunérations. Notre volonté est de prendre en compte vos remarques. Nous y travaillons.

Concernant les difficultés informatiques, pas de commentaire.

Nous travaillons sur les conséquences de la crise avec une étude d'impact sur les personnels, notamment lié au « covid long ».

Les besoins en remplacements sont patents, nous le savons. Nous avons positionné jusqu'à la fin de l'année scolaire les contractuels « covid ».

Réforme des concours : manque de place en master MEEF. On va faire un point avec les INSPE.

Concernant les congés pour les stagiaires, on va regarder.

Nous vous transmettrons la répartition des alternants (les contractuels en master MEEF qui exercent 8H par semaine dans les classes).

AESH : nous avons bien noté la grève de demain. Nous travaillons sur des mesures de revalorisation (formation, certification...)

Le concours du CRPE est maintenu. Les concours des Grandes Ecoles aussi. Certains demandent un protocole plus strict. Nous allons convoquer par vague les candidats. Je croise les doigts pour que tout se passe bien. Nous sommes attentifs à l'Outre-Mer. Notamment pour des oraux internes techniques qu'on ne peut pas tenir in visio, on essaie de regarder pour reculer le calendrier. On fait du cas par cas, pour laisser la chance à tous de concourir.

1) projet de décret portant dispositions transitoires relatives aux conditions de promotion à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles et des psychologues de l'Education nationale

Déclaration FO : Le nombre très bas de professeurs des écoles et de psychologues de l'Education nationale à la hors classe crée une situation de pénurie de candidats au 7^{ème} échelon de la hors classe. De par la mécanique inhérente au PPCR, les ex-instituteurs sont particulièrement lésés, ce que dénonce la FNEC FP-FO.

Pour la FNEC FP-FO, aucune promotion ne doit être perdue ou rétrocedée au vivier 1 d'accès fonctionnel. Etendre l'assiette de promouvabilité ne peut être entendu que si le nombre de promouvable est inférieur au nombre de potentiels promus. Ce n'est pas le cas pour les corps autres que PE et PsyEN. Sinon, cela revient à renforcer encore l'arbitraire. Pour la FNEC FP-FO, la question est donc de déterminer, chaque année, l'assiette de promouvabilité nécessaire pour être au plus près de l'objectif.

La FNEC FP-FO a voté contre le PPCR. Nous n'avons jamais été demandeurs d'une classe exceptionnelle, grade fonctionnel pour 80% des promus, et dont le « barème » repose quasi-exclusivement sur l'appréciation de la hiérarchie.

La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication de promotion basée sur l'ancienneté générale de service.

C'est pourquoi, la FNEC FP-FO ne prendra pas part au vote sur ce décret.

Réponse du ministère :

Il n'est pas prévu d'étendre la mesure à une année supplémentaire ni à d'autres corps. Il s'agit de ne pas perdre de promotion. Dans le cadre du Grenelle nous proposerons d'élargir le vivier 1 en fonction des corps.

Vote du texte :

Pour : FSU (6), CFDT (1), SNALC (1)

ABS : UNSA (4)

NPPV : FO (2), CGT (1)

2) projet de décret instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Déclaration de la FNEC FP-FO : Le gouvernement met en œuvre le SNU à marche forcée. Comment comprendre qu'il veuille déscolariser, dès cette année et pendant 15 jours, des élèves qui ont perdu des milliers d'heures de cours à cause du confinement !

Aujourd'hui, après avoir coupé les vivres aux associations en supprimant les emplois aidés, le gouvernement veut, par le biais du SNU, faire travailler les jeunes gratuitement pour des missions comme par exemple « la dépollution d'un site, l'entretien d'un littoral, servir des repas à des personnes qui sont dans le besoin, s'occuper de personnes âgées dans des maisons de retraite, aide à la direction dans les écoles ». En clair, des missions déjà portées par des salariés.

Tout cela dans un contexte de déqualification massive de la jeunesse avec la destruction du Baccalauréat, lui aussi torpillé à la faveur du confinement !

Alors que l'objectif de 25 000 élèves en séjour de cohésion pour cette année aboutit à d'importantes pressions sur les personnels pour désigner les « volontaires », qu'en sera-t-il lorsque nous aurons atteint l'objectif de 800 000 élèves d'une même classe d'âge ?

Envisagez-vous que le séjour de cohésion devienne obligatoire ? Comment cela s'articulera-t-il avec l'organisation dans les lycées, notamment avec les examens terminaux ?

Les missions d'intérêt général de 84 heures seront-elles obligatoires pour ceux qui auront participé au séjour de cohésion ?

La « prime » prévue pour l'encadrement de séjours SNU est indigne. L'aumône proposée ne saurait faire oublier la nécessaire augmentation du point d'indice pour rattraper les pertes de salaires.

Par ailleurs, les personnels encadrants le séjour devront suivre 10 jours de formation en amont. Qui va les remplacer pendant près d'un mois, alors que des postes manquent partout ?

La FNEC FP-FO s'oppose à ces nouvelles missions qui ne s'inscrivent ni dans la mission d'instruction de l'Education nationale, ni dans les missions historiques d'éducation populaire. Au contraire, nous voyons dans le SNU un objectif d'embrigadement de la jeunesse. C'est inacceptable.

Ce que veulent les personnels, c'est l'attribution de tous les moyens nécessaires et le respect de leurs statuts pour exercer leurs missions dans des conditions normales.

Pour toutes ces raisons, nous voterons CONTRE.

Réponse du ministère :

Le séjour se déroulera du 21 juin 2021 au 2 juillet 2021. Nous voulons toucher 25 000 lycéens, ce qui nécessitera 3700 encadrants. La plupart de ces emplois seront occupés par des salariés du privé, ou des salariés sans emploi.

Pour les personnels volontaires de la fonction publiques, il y aura des missions spécifiques, avec une indemnité journalière, 48 € à 78 € pour un chef de centre.

C'est un dispositif transitoire. Un projet d'ordonnance permettra de constituer un vivier d'encadrants avec du recrutement ou des mises en congé compatible avec leur activité. Création d'un congé avec maintien du traitement. Les mesures d'application de l'ordonnance le détermineront.

Jean-Roger Ribaud (chargé de mission SNU à l'Education nationale) :

Les personnels encadrants seront volontaires. Pas question de choisir entre la classe et le SNU.

Notre public cible sont les élèves de seconde car ce sont les moins actifs à cette période de l'année.

Sur les questions sanitaires : nous mettrons en place des jauges, avec le respect des gestes barrières comme dans les internats.

Concernant les missions d'intérêt général : elle pourrait être élargie. Ex : délégué de classe, club de sport...

Evolution du SNU : le travail est en réflexion, les arbitrages ne sont pas encore posés. Nous voulons associer l'ensemble des représentants, co-construire le SNU de demain.

Le SNU est utile, contrairement à ce que j'ai pu entendre, utile pour la construction des valeurs de notre république.

Vote du texte

Contre : FSU, FO, CFDT, SNALC

Abstention : UNSA

NPPV : CGT

3) projet de décret relatif à la justification par certains personnels enseignants recrutés en 2021 de leur qualification en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme

Pour : FSU, UNSA, CFDT, CGT, SNALC

Abstention : FNEC FP-FO qui n'a pas souhaité enfermer les personnels avec la date butoir du 31 août 2021, mais maintenir la possibilité d'un décret en conseil d'Etat pour allonger la période de validation de cette certification.

4) Décrets et arrêtés relatifs à la nouvelle cartographie des CAP et la mise en place des CSA

Déclaration de la FNEC FP-FO :

Si le format des élections 2022 n'est pas encore entièrement connu, la fusion des CT et des CHSCT avec la création du CSA et la mise en place des CAP par catégorie vont bouleverser les règles du jeu.

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et son opposition aux accords sur la représentativité et aux lois de 2008 et 2010, fondement notamment de la remise en cause des relations paritaires entre employeurs et représentants syndicaux.

La FNEC FP-FO revendique le maintien du statut général qui garantit la possibilité pour chaque agent d'être représenté et défendu dans des instances statutaires et non dans des GT ou formations spécialisées.

- La FNEC FP-FO demande l'état de la cartographie ainsi que du nombre de représentants dans les CAP à l'issue des élections de 2018 et la projection pour les élections de 2022.
- La FNEC FP-FO demande le maintien du cadre respectif des 2 académies de Caen et de Rouen pour les élections de 2022.

Le choix qui est fait et présenté conduit à rompre l'égalité entre les personnels de ces deux académies par rapport à toutes les autres.

La baisse du nombre de représentants serait beaucoup plus importante. A ce jour, ce sont 40 titulaires et suppléants qui sont élus dans les CTA, demain, ils ne seraient plus que 20.

Concernant la CAP second degré, toutes les académies se voient impactées avec un passage à 19 sièges de titulaires. Pour Caen et Rouen, cela passerait de 226 titulaires et suppléants dans les CAPA de ces académies à 38.

Tout cela est contradictoire avec la volonté affichée du ministre d'assurer la représentation la plus large.

Que dire de la situation des plus de 50000 agents (élections 2018) de ces deux académies pour lesquels leurs conditions de travail vont changer du jour au lendemain ? Les répercussions sur les affectations, zones infras, etc. sont conséquentes. Notre demande n'est donc pas uniquement un souci de voir conserver un maximum de sièges, mais bien de défendre l'intérêt des personnels des deux académies.

- Concernant les personnels de Jeunesse et Sports, la FNEC FP-FO ne comprend pas le choix de d'installer 2 CSA ministériels distincts (un pour l'Education nationale et un second pour Jeunesse et Sports) alors que ce ne sera pas le cas dans les académies. Nous rappelons la position de notre fédération par rapport au transfert des personnels de Jeunesse et Sports : dès le début nous avons refusé le transfert en revendiquant un ministère de plein exercice.

En cohérence avec le choix de maintenir deux CSA ministériels distincts, ce choix doit être décliné au niveau académique. Sans cela, il sera impossible, notamment pour les personnels de JS, d'être pleinement défendus et représentés dans leurs instances de dialogue social.

Il est illusoire de croire et de faire croire aux personnels qu'il y aura la place et le temps pour aborder dans un unique CSA toutes les questions en lien avec l'Education nationale, la jeunesse et les sports ainsi que les formations spécialisées HSCT. C'est ni plus ni moins la destruction des missions, des services et des statuts des personnels de ce secteur.

- Concernant les personnels de la centrale, la FNEC FP-FO a bien pris note que l'arrêté sera prochainement présenté. Là encore, nous soulignons l'incohérence d'un CSA commun pour la centrale.
- Concernant le CSA de région académique, cette nouvelle instance va dans le sens de la nouvelle gouvernance en plaçant les recteurs d'académie sous l'autorité du recteur de région académique. Pour la FNEC FP-FO, il y a encore une rupture d'égalité entre les régions académiques du fait du nombre de sièges fixé à 10 quel que soit le nombre d'électeurs et/ou d'académies composant la région académique.

C'est une nouvelle fois, un pas supplémentaire effectué vers la mise en place des Agences Régionales de l'Education sur les modèles des Agences Régionales de Santé (ARS).

Sur ce même point, nous demandons la confirmation que le résultat pour le CSA de région académique est bien une agglomération des suffrages des académies et non pas une liste, en tant que telle, avec suffrage direct des électeurs des académies de la région académique.

Réponses du ministère :

Concernant les académies de Caen et Rouen, c'est une unique académie : celle de la Normandie. Nous serons dans un schéma basé sur une unique académie et donc un seul CSA académique. Nous n'introduirons pas de dérogation sur ce point.

Concernant Jeunesse et Sports : nous avons déjà expliqué pourquoi la déclinaison académique n'a pas été retenue.

Concernant le CSA de région académique, nous confirmons que c'est l'agglomération des résultats de chaque CSA académique qui donnera la représentativité au CSA de région académique.

Nos commentaires au moment de ce compte-rendu :

Force est de constater que le pouvoir confié au recteur de région académique va considérablement augmenter avec cette mise en place de CSA de région académique. Quelles missions, quelles prérogatives ? Quelle « hiérarchie » sur les CSA académique ?

Là où le gouvernement n'a pas réussi à fusionner clairement plusieurs académies (comme à Caen et à Rouen), il met en place une instance de région académique qui, jusqu'à aujourd'hui, n'existait pas officiellement.

Certes, le décret 2011-184 du 15 février 2011 permettait dans son [article 39](#) la possibilité de réunir conjointement les CTA, et cela, toutes les académies ont pu le tester... Néanmoins, cette disposition ne pouvait être possible qu'à partir du moment qu'un arrêté ait été rédigé.

Concernant plus particulièrement Caen et Rouen, les conséquences risquent d'être nombreuses :

- quid du CRPE ? Il ne sera plus possible de le passer dans l'académie de Caen ou celle de Rouen. L'affectation se fera en Normandie,
- quid des mutations inter ? Il ne sera plus possible de demander l'académie de Caen ou celle de Rouen. L'affectation se fera en Normandie.
- quid des zones de remplacements ? Elles risquent d'être toutes revues.
- quid de l'ensemble des écoles et EPLE en « bordure » de chaque académie ? La question des cartes scolaires et donc de l'existence de chaque école et EPLE risque d'entraîner des fermetures et/ou regroupement.
- quid des services de circonscriptions, DSDEN et rectorat ? Est-ce que le fonctionnement et l'existence d'un rectorat bi-sites vont continuer d'exister ? Quelles répercussions sur les affectations de ces personnels ?
- Liste non exhaustive...

Ce passage en force n'est-il pas le premier d'autres fusions d'académies d'ici les élections de 2026 ?

A noter : Seule la FNEC FP-FO est intervenue sur la question Caen-Rouen (à la multilatérale préparant le CTMEN, comme au CTMEN du 7 avril).

Concernant Jeunesse et Sports, vous constaterez que la « réponse » est : circulez il n'y a rien à voir ! L'ensemble de ces questions, et donc notre revendication, ne trouve pas leur place au sein du CTMEN mais bien dans le CTM Jeunesse et Sports dans lequel les organisations syndicales ont accompagné le transfert des personnels.

Vote des quatre textes (décret et arrêté sur la mise en place des CSA, et vote sur décret et arrêté CAP) : l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre.